



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

PLÉNIÈRE

DÉCISION N° 4

À la sixième séance plénière de sa 38^e session, le 4 octobre 2013, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

27/1 présentée dans la note A38-WP/410, sous réserve que le paragraphe 2 du dispositif soit modifié de manière à se lire comme suit : « *Charge* le Conseil, en tenant compte des constatations et recommandations de l'Équipe de travail sur la protection des renseignements sur la sécurité, ainsi que des travaux complémentaires guidés par ces constatations et recommandations, de prendre les mesures qui peuvent être nécessaires pour faire en sorte que des progrès appréciables soient réalisés dans l'élaboration de dispositions nouvelles ou amendées de l'Annexe 13 et d'autres Annexes, selon qu'il convient, ainsi que d'éléments indicatifs connexes, avant la prochaine session ordinaire de l'Assemblée ; »

27/2 présentée dans la note A37-WP/410, sous réserve que le paragraphe 3 du dispositif soit modifié de manière à se lire comme suit : « *Charge* le Conseil de prendre les mesures appropriées pour garantir le renforcement des normes et pratiques recommandées de l'OACI figurant dans l'Annexe 19 et dans d'autres Annexes, selon qu'il convient, et des éléments indicatifs sur la protection des renseignements provenant des systèmes de collecte et de traitement de données sur la sécurité (SDCPS), en tenant compte des constatations et recommandations de l'Équipe de travail sur la protection des renseignements sur la sécurité et des travaux complémentaires guidés par ces constatations et recommandations, en vue d'assurer et de soutenir la mise à disposition de l'information de sécurité nécessaire à la gestion, au maintien et l'amélioration de la sécurité, compte tenu de l'interaction nécessaire entre autorités chargées de la sécurité et autorités judiciaires dans le contexte d'une culture de communication ouverte ; »

30/1 présentée dans la note A38-WP/411

30/2 présentée dans la note A38-WP/411

31/1 présentée dans la note A38-WP/411

31/2 présentée dans la note A38-WP/411

34/1 présentée dans la note A38-WP/412

34/2 présentée dans la note A38-WP/412

34/3 présentée dans la note A38-WP/412

37/1 présentée dans la note A38-WP/413

— FIN —